



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stages en entreprise

Question écrite n° 50147

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'intérêt des propositions du syndicat des enseignants (FEN-UNSA) sous le titre : « Agir pour ne pas subir ». Les enseignants proposent d'organiser un partenariat avec le monde du travail par l'élaboration d'une charte nationale précisant les modalités des stages en entreprise pendant le temps de formation ainsi que l'ouverture des établissements scolaires au monde du travail. Il lui demande la suite qu'elle envisage de réserver à cette proposition en liaison avec le ministre de l'éducation nationale qui en a été saisi.

Texte de la réponse

L'une des préoccupations du ministre délégué à l'enseignement professionnel est de veiller à améliorer les conditions d'activité des jeunes en stage en entreprise. Des mesures ont déjà été prises pour définir les droits et obligations des jeunes et des entreprises dans le cadre de la convention type de stage des élèves des lycées professionnels, qui fixe entre l'établissement scolaire et l'entreprise d'accueil les objectifs et les modalités de réalisation des stages. Pour renforcer cette notion d'engagement entre partenaires, le ministre délégué à l'enseignement professionnel a l'intention de lui donner une dimension nationale, sous forme de protocole national sur les périodes de formation en entreprise, qui fixerait les droits et obligations des jeunes, des lycées et des entreprises. Des négociations sont prévues avec les partenaires sociaux dans ce but. S'agissant de l'ouverture des établissements scolaires au monde du travail, il appartient au chef d'établissement scolaire d'organiser la communication avec le milieu économique environnant, sous diverses formes : journées portes ouvertes, coopération technologique, exposés de professionnels dans les classes, conventions de partenariat locales. C'est pour impulser et coordonner ces actions de partenariat que le ministère de l'éducation nationale a préconisé la mise en place d'une fonction de coordonnateur chargé des relations école-entreprises dans l'établissement.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50147

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 août 2000, page 4902

Réponse publiée le : 25 décembre 2000, page 7349